

Département de l'ALLIER

▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲

M A I R I E

D E

U S S E L D ' A L L I E R

0 3 1 4 0

Tél/Fax : 04.70.56.71.09

LOCATION SALLE POLYVALENTE

~~~~~

La COMMUNE D'USSEL D'ALLIER (Allier), loue

A M. ....

Demeurant à .....

Sa salle polyvalente et les installations intérieures (salle de bar - cuisine - vestiaire - toilettes - salle de danse) et autres (terrain et cour).

Le(s) .....

Pour une durée de .....

Moyennant : ➤ Le prix de location de : ..... euros  
Celle-ci débute la veille du jour de location à partir de 19 heures et se termine le lendemain du jour de celle-ci à 12 heures. **Toute durée supplémentaire sera facturée 15 euros par demi-journée.**

➤ Le défraiement de la consommation d'électricité au tarif de 1 euro le KW (y compris amortissement, location de compteur et bouteille de gaz).

➤ Le chauffage : Forfait de 15 euros  
+ Temps de fonctionnement de la chaudière : 5 euros de l'heure.

A la signature du contrat, il sera exigé :

- Un versement d'arrhes de 35 euros qui sera déduit lors du règlement de la location.
- Une caution de 150 euros qui sera restituée par courrier après une vérification minutieuse, de l'état des lieux et du matériel.

- Une caution de 50 euros pour le nettoyage de la petite salle.
  - Une caution de 100 euros pour le nettoyage des deux salles.
- } Restituée après vérification de l'état des lieux.

L'utilisateur devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile, risques locatifs avec dégradations.

L'utilisateur s'engage à laisser les lieux en parfait état de propreté, sans dégradation ni aux bâtiments, ni au matériel, ni aux arbres et arbustes (à remplacer vaisselle, verres ou ustensiles de cuisine cassés ou perdus).

L'utilisateur s'engage à respecter la tranquillité des voisins et la législation en matière de bruit, **en tout état de cause à partir de 3 heures du matin aucun bruit ne doit s'entendre de l'extérieur de la salle.**

L'utilisateur s'engage à respecter les propriétés privées voisines et ne pas garer les voitures sur celles-ci, ou gêner la circulation.

La Commune ne saurait être tenue responsable :

- En cas de vol ou détérioration du matériel apporté par M. ....
- En cas d'accident pouvant survenir aux utilisateurs durant la location des dits locaux.

M. .... déclare(nt) avoir pris connaissance de cette convention, et déclare(nt) être d'accord sur ces conditions.

Ussel d'allier, le .....

Le Maire,

Le Locataire,

## Recommandations particulières :

Ne pas laver le parquet : le dépoussiérer à fond avec balai ou aspirateur.

Dégivrage du réfrigérateur : Mettre une bassine rectangulaire sous le freezer.

Conteneur à verres : Vers l'ancienne gare, route de Fourilles.  
A la flotte, vers chez M. BAURY.